



Droit de garde et pension alimentaire

Par **papa a bout**, le **12/09/2012** à **21:17**

Bonjour, la femme avec qui je vivais en union libre a quitté volontairement et sans explications le domicile commun, a emmené notre fils, l'a changé d'école et cela sans que je le sache car prétextant vouloir passer du temps avec sa mère. A ce jour notre fils vit avec moi à mon domicile et je suis le seul à subvenir aux besoins de notre fils depuis le départ de sa mère il y a 8 mois. Aujourd'hui elle demande la garde exclusive et une pension alimentaire, peut-elle obtenir ce qu'elle demande auprès du juge aux affaires familiales, merci de vos réponses et conseils

Par **cocotte1003**, le **13/09/2012** à **13:02**

Bonjour, oui elle peut toujours demander et que cela soit accepté, l'enfant est jeune. A vous de démontrer au juge que vous assumez bien l'enfant (repas, bain, nourrice.....) et dans de bonnes conditions (chambre pour lui....). Essayez un accord amiable par écrit avec la maman par exemple sur une garde alternée, frais de transport, pension ainsi vous présenterez un accord au juge il l'entérinera, cordialement

Par **papa a bout**, le **13/09/2012** à **18:27**

merci pour la réponse cocotte1003